

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

## Procès verbale du conseil communautaire du 30 mars 2021 à Rosières

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Philippe GONTIER, Brigitte PANTOUSTIER, Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Olivier PLANET, Yves ROUSTANG, Vincent AUZAS, Jean Pierre LAPORTE, Martine CARRIER, Dominique POUGET TIRION, Nicole DJIANN, Thierry BERRES, Yannick MARCHAL, Eric BOISSIN, Albert MOZZATTI, Marie Claude ALLANO, Julien GOUBE, François COULANGE, Sébastien DUCLOUX, Christophe DEFFREIX, Christian BALAZUC, François AUDIBERT, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Francis CHABANE, Marie Hélène CHOTIN, Raoul L'HERMINIER, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Nathalie BELVA, Patrice PRANDI, Lorraine CHENOT, Didier MAZILLE, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Alexandre FAURE.

Pouvoir : Vincent AUZAS (pouvoir de carole LASTELLA), Brigitte PANTOUSTIER (pouvoir de Geneviève CHASTAGNIER), Jean Marc DEYDIER BASTIDE (pouvoir de Gladie LACOUR), Matthieu SALEL (pouvoir de Nadine TEYSSIER PIERRARD),

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 37                      Pouvoir : 4

Date de la convocation 24 mars 2021

A été élu secrétaire : Monsieur Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### ADMINISTRATION GENERALE

Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 mars 2021 à l'unanimité des présents.

### **RELEVÉ DES DECISIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT EN 2020**

Par délibération n° C-201404-40 en date du 23 avril 2014, le conseil communautaire a attribué des délégations de pouvoir au Président en fonction sur le mandat communautaire 2014-2020.

Par délibération n° C-202007-56 en date du 15 juillet 2020, le conseil communautaire a attribué des délégations de pouvoir au Président nouvellement élu à compter du 15 juillet 2020.

En conséquence, le 1<sup>er</sup> vice-président présente les décisions prises par le Président entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 14 juillet 2020 et les décisions prises par le Président nouvellement élu entre le 15 juillet et le 31 décembre 2020. Il invite l'assemblée à formuler, le cas échéant, des observations.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**PRENDRE ACTE** de la communication du rendu des attributions exercées par le Président entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 14 juillet 2020 et les décisions prises par le Président nouvellement élu entre le 15 juillet et le 31 décembre 2020.

### **COMPETENCE MOBILITE**

La loi d'orientation des mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 (LOM) a pour objectif de :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

La LOM programme d'ici le 1er juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). L'AOM locale est l'acteur public compétent pour l'organisation de la mobilité (article L.1231-1-1) sur son ressort territorial (périmètre EPCI), que sont :

- les services réguliers de transport public
- les services de transport à la demande
- les services de transport scolaire
- les services de mobilités actives (location de vélo...)
- les services de mobilités partagées (autopartage, covoiturage...)
- les services de mobilité solidaire
- les services de conseil en mobilité ;

La LOM veut favoriser l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de « bassins de mobilité ».

Le Président expose les choix liés à cette compétence :

1) La Communauté de Communes décide de prendre la compétence « organisation de la mobilité » :

- Soit la Communauté de Communes devient seule compétente pour l'organisation de tous les services de mobilité à l'intérieur de son périmètre. Elle sera alors substituée de plein droit à la Région Auvergne Rhône Alpes pour les services de son ressort territorial ;
- Soit la Communauté de Communes peut laisser à la Région l'organisation de certaines compétences tel le transport scolaire sur l'ensemble de son territoire. Dans tous les cas, la Région reste compétente pour l'organisation des services de mobilité qui dépassent le périmètre de la communauté.

2) La Communauté de Communes décide de ne pas prendre la compétence « organisation de la mobilité ».

La Région devient alors AOM « locale » à compter du 1er juillet 2021. Elle organise de fait l'ensemble des services de mobilité.

Dans ce cadre, la Région Auvergne Rhône-Alpes propose un conventionnement qui permet aux Communauté de communes de ne pas activer la compétence mobilité, tout en leur permettant de lancer des actions avec l'appui technique et financier de la Région.

Ces actions soutenues par la Région porteront notamment sur l'acquisition de véhicules, l'acquisition de VAE, la création d'aires de covoiturages, l'aménagements de pistes cyclables, le soutien à l'autopartage et au covoiturage ou la promotion de la mobilité solidaire.

Considérant la technicité et les moyens requis pour activer réellement cette compétence,

Considérant la proposition de convention avec la Région,

Il est proposé de ne pas prendre la compétence « mobilité ».

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT), :

**Décide** que la Communauté de communes ne prend pas la compétence « organisation de la mobilité » au 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**Acte** que la Région Auvergne-Rhône-Alpes devient de fait, au 1er juillet 2021, « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) sur le territoire de la Communauté de communes et, est compétente dans les domaines visés à l'article L.1231-1-1 du code des transports,

**Acte** que la Région Auvergne Rhône- Alpes devient AOM locale, sur le territoire de la Communauté de Communes, seule compétente en matière de services réguliers de transports public, services de transports à la demande, services de transports scolaires.

**Autorise** le Président à engager le dialogue avec la Région pour définir le contenu technique et financier de la convention de coopération de la mobilité,

**Acte** que la convention de coopération de la mobilité avec la Région sera approuvée par le conseil communautaire,

**Délègue** au Président l'élaboration avec la Région, de la future convention de délégation liée à la mise en œuvre de la présente délibération

**Acte** que la convention de délégation de la mobilité avec la Région sera approuvée par le conseil communautaire.

## FINANCES

### **COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Président présente à l'assemblée les comptes de gestion dressés par le Comptable Public pour l'année 2020. Ceux-ci se décomposent en un compte de gestion pour chacun des budgets communautaires, à savoir :

- le budget principal,
- le budget annexe Ateliers économiques,
- le budget annexe Déchets Ménagères
- le budget annexe ZAEC.
- le budget annexe Tourisme,
- le budget annexe Toitures Photovoltaïques
- le budget annexe SPANC

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

45100 - CDC DU PAYS BEAUME-DROBIE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-750 302,84		629 910,23		-120 392,61
Fonctionnement	1 859 018,53		231 043,56		2 090 062,09
<b>TOTAL I</b>	<b>1 108 715,69</b>		<b>860 953,79</b>		<b>1 969 669,48</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
45101-ZAEC COMMUNAUTE DE COMMU					
Investissement	-727 677,30		-3 374,14		-731 051,44
Fonctionnement	177 957,82		217 700,40		395 658,22
<b>Sous-Total</b>	<b>-549 719,48</b>		<b>214 326,26</b>		<b>-335 393,22</b>
45106-TOURISME ET PATRIMOINE					
Investissement	857,62				857,62
Fonctionnement	6 015,39		453,20		6 468,59
<b>Sous-Total</b>	<b>6 873,01</b>		<b>453,20</b>		<b>7 326,21</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-542 846,47</b>		<b>214 779,46</b>		<b>-328 067,01</b>
<b>III - Budgets des services à</b>					

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

45100 - CDC DU PAYS BEAUME-DROBIE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
<b>caractère industriel et commercial</b>					
45102-BOUTIQUE OIT / CDC PAYS					
Investissement					
Fonctionnement	-2 861,73				-2 861,73
<b>Sous-Total</b>	<b>-2 861,73</b>				<b>-2 861,73</b>
45103-ATELIER ECO OPERA TVA/CD					
Investissement	137 654,70		22 121,26		159 775,96
Fonctionnement	33 008,23		-25 644,01		7 364,22
<b>Sous-Total</b>	<b>170 662,93</b>		<b>-3 522,75</b>		<b>167 140,18</b>
45104-SPANC CC PAYS BEAUME DRO					
Investissement	15 793,85		2 514,31		18 308,76
Fonctionnement	45 286,12		-15 146,33		30 139,79
<b>Sous-Total</b>	<b>61 079,97</b>		<b>-12 631,42</b>		<b>48 448,55</b>
45105-TOITURES PHOTOVOLTAIQUES					
Investissement	39 780,73		-40 336,00		-555,27

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

45100 - CDC DU PAYS BEAUME-DROBIE

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
Fonctionnement	18 166,23		8 929,07		27 095,30
<b>Sous-Total</b>	<b>57 946,96</b>		<b>-31 406,93</b>		<b>26 540,03</b>
45107-ORDURES MENAGERES / CDC					
Investissement	441 788,77		-723 996,12		-282 207,35
Fonctionnement	287 863,92	91 618,71	144 321,45		340 566,66
<b>Sous-Total</b>	<b>729 652,69</b>	<b>91 618,71</b>	<b>-579 674,67</b>		<b>58 359,31</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 016 480,82</b>	<b>91 618,71</b>	<b>-627 235,77</b>		<b>297 626,34</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 582 350,04</b>	<b>91 618,71</b>	<b>448 497,48</b>		<b>1 939 228,81</b>

Ces Comptes de Gestion sont en tous points conformes à la comptabilité administrative de la collectivité en tenant compte que le résultat du Budget Annexe Boutique est intégré dans les résultats du Budget principal dans la comptabilité de l'ordonnateur depuis 2017.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** les Comptes de Gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes dressés par le Comptable Public de la collectivité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « ZAEC » (M14)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « ZAEC » et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	------------------------	-----------------	-------------------	---------------------

Budget annexe ZAEC (M14)	<b>Investissement</b>						
	Dépenses	815 613 €	727 677,30	3 374,14 €	3 374,14 €	-731 051,44 €	-731 051,44 €
	Recettes	815 613 €					
	<b>Exploitation</b>						
	Dépenses	820 153 €		38 298,36 €		395 658,22 €	395 658,22 €
	Recettes	820 153 €	177 957,82 €	255 998,76 €	217 700,40 €		
	<b>ENSEMBLE</b>						
	Dépenses	1 635 766 €	549 719,48 €	41 672,50 €		-335 393,22 €	-335 393,22 €
	Recettes	1 635 766 €		255 998,76 €	214 326,26 €		

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « ZAEC » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « ATELIERS ECONOMIQUES » (M4)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « Ateliers Economiques » et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	------------------------	-----------------	-------------------	---------------------

Budget annexe Ateliers économique (M4)	<b>Investissement</b>						
	Dépenses	1 430 436 €		20 278,68 €		159 775,96 €	159 775,96 €
	Recettes	1 430 436 €	137 654,70 €	42 399,94 €	22 121,26 €		
	<b>Exploitation</b>						
	Dépenses	131 669 €		58 821,66 €	25 644,01 €	7 364,22 €	7 364,22 €
	Recettes	131 669 €	33 008,23 €	33 177,65 €			
	<b>ENSEMBLE</b>						
	Dépenses	1 562 105 €		110 676,04 €	3 522,75 €	167 140,18 €	167 140,18 €
Recettes	1 562 105 €	170 662,93 €	147 799,73 €				

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Ateliers Economiques » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « TOITURES PHOTOVOLTAIQUES » (M4)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
---------	-----------	--------------------	------------------------	------------------------	-----------------	-------------------	---------------------

Budget annexe Toitures	<b>Investissement</b>						
	Dépenses	148 000 €		40 336,00 €	40 336,00 €	-555,27 €	23 444,73 €
	Recettes	148 000 €	39 780,73 €				
	<b>Exploitation</b>						
	Dépenses	28 866 €		191,25 €		27 095,30 €	27 095,30 €
	Recettes	28 866 €	18 166,23 €	9 120,32 €	8 929,07 €		
	<b>ENSEMBLE</b>						
	Dépenses	95 730 €		40 527,25 €		26 540,03 €	50 540,03 €
Recettes	95 730 €	57 946,96 €	9 120,32 €	8 930,06 €	24 000 €		

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « SPANC » (M49)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « SPANC » et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture	
Budget annexe ZAEC (M4)	<b>Investissement</b>								
		Dépenses	206 876 €		68 767,42 €		18 308,76 €	18 308,76 €	
		Recettes	206 876 €	15 793,85 €	71 282,33 €	2 514,91 €			
		Dépenses	123 986 €		97 705,14 €	15 146,33 €	30 139,79 €	30 139,79 €	
		Recettes	123 986 €	45 286,12 €	82 558,81 €				
		<b>ENSEMBLE</b>							
		Dépenses	332 862 €		166 472,56 €	12 631,42 €	48 448,55 € €	48 448,55 € €	
		Recettes	332 862 €	61 079,97 €	153 841,14 €				

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » (M 4)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « Déchets Ménagers » et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture	
Budget annexe OM (M4)	<b>Investissement</b>								
		Dépenses	1 227 283 €		916 511,96 €	723 996,12 €	-282 207,35€	59 076 €	
		Recettes	1 227 283 €	441 788,77 €	192 515,83 €				129 636 €
		<b>Exploitation</b>							
		Dépenses	1 980 789 €		1 429 066,02 €		340 566,66 € €	340 566,66 €	
		Recettes	1 980 789 €	196 245,21 €	1 573 387,47 €	144 321,45 €			
		<b>ENSEMBLE</b>							
		Dépenses	3 208 072 €		2 345 577,97 €	579 674,67 €	58 359,31 €	70 560 €	
		Recettes	3 208 072 €	638 033,98 €	1 765 903,30 €				128 919,31 €

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Déchets Ménagers » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE « TOURISME » (M14)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget annexe « Régie Tourisme », présente le compte administratif de l'exercice 2020 pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Budget annexe Tourisme (M14)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	7 537 €				857,62 €		857,62 €
	Recettes	7 537 €	857,62 €					
	<b>Exploitation</b>							
	Dépenses	17 563 €				6 468,59 €		6 468,59 €
	Recettes	17 563 €	6 015,39 €	453,20 €	453,20 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	25 100 €				7 326,21 €		7 326,21 €
Recettes	31 218 €	6 873,01 €	453,20 €	453,20 €				

Le Conseil Communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Tourisme » tel que présenté ci-dessus.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL (M14)

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir rappelée le Budget Primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice 2020, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Budget principal (M14)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	7 408 967 €	750 302,84 €	2 850 573,03 €		-120 392,61€	2 075 075 €	-400 457,61 €
	Recettes	7 408 967 €		3 480 483,26 €	629 910,23 €		1 795 010 €	
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	6 302 445 €		4 159 811,41 €		2 087 200,36€		2 087 200,36 €
	Recettes	6 302 445 €	1 856 156,80 €	4 390 854,97 €	231 043,56 €			
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	13 711 412 €		7 010 384,44 €		1 966 807,75 €	2 075 075 €	1 686 742,75 €
	Recettes	13 711 412 €	1 105 853,96 €	7 871 338,23 €	860 953,79 €		1 795 010 €	

Le conseil communautaire, suite à l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président s'étant retiré au moment du vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE ATELIERS ECONOMIQUES**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		33 008,08 €		137 654,70 €	0,00 €	170 662,78 €
Opérations de l'exercice	58 821,66 €	33 177,65 €	25 644,01 €	42 399,94 €	84 465,67 €	75 577,59 €
TOTAUX	58 821,66 €	66 185,73 €	25 644,01 €	180 054,64 €	84 465,67 €	246 240,37 €
Résultat de clôture		7 364,07 €		154 410,63 €		161 774,70 €
		Résultat cumulé d'investissement	154 410,63 €			
		Excédent cumulé de fonctionnement	7 364,07 €			
		Reporte la somme de	154 410,63 €			au compte 001 <b>Excédent</b> d'Investissement reporté
		Reporte la somme de	7 364,07 €			au compte 002 <b>Excédent</b> de fonctionnement reporté

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré l'unanimité, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Ateliers Economiques », l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE ZAEC**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		177 957,82 €	727 677,30 €		727 677,30 €	177 957,82 €
Opérations de l'exercice	38 298,36 €	255 998,76 €	3 374,14 €		41 672,50 €	255 998,76 €
TOTAUX	38 298,36 €	433 956,58 €	731 051,44 €	0,00 €	769 349,80 €	433 956,58 €
Résultat de clôture		395 658,22 €		-731 051,44 €		-335 393,22 €
Résultat cumulé d'investissement			-731 051,44 €			
Restes à réaliser en investissement						
Solde des restes à réaliser 2020			0,00 €			
Excédent cumulé de fonctionnement		395 658,22 €				
Reporte la somme de			-731 051,44 €		au compte 001 Déficit d'Investissement reporté	
Affecte la somme de			0,00 €		au compte 1068 Investissement	
Reporte la somme de		395 658,22 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « ZAEC », l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020: BUDGET ANNEXE TOITURES PHOTOVOLTAIQUES**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 166,23 €		39 780,73 €	0,00 €	57 946,96 €
Opérations de l'exercice	191,25 €	9 120,32 €	40 336,00 €	0,00 €	40 527,25 €	9 120,32 €
TOTAUX	191,25 €	27 286,55 €	40 336,00 €	39 780,73 €	40 527,25 €	67 067,28 €
Résultat de clôture		27 095,30 €		-555,27 €		26 540,03 €

Résultat cumulé d'investissement	-555,27 €	
Restes à réaliser en investissement		24 000,00 €
Solde des restes à réaliser 2020	24 000,00 €	
Excédent cumulé de fonctionnement	27 095,30 €	
Reporte la somme de	-555,27 €	au compte 001 Déficit d'Investissement reporté
Affecte la somme de		au compte 1068 Investissement
Reporte la somme de	27 095,30 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Toitures Photovoltaïques », l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE TOURISME**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 015,39 €		857,62 €		6 873,01 €
Opérations de l'exercice		453,20 €				453,20 €
TOTAUX		6 468,59 €		857,62 €		7 326,21 €
Résultat de clôture		6 468,59 €		857,62 €		7 326,21 €
	Résultat cumulé d'investissement		857,62 €			
	Restes à réaliser en investissement					
	Solde des restes à réaliser 2020					
	Excédent cumulé de fonctionnement		6 468,59 €			
	Reporte la somme de		857,62 €		au compte 001 Excédent d'Investissement reporté	
	Affecte la somme de				au compte 1068 Investissement	
	Reporte la somme de		6 468,59 €		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Tourisme » l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE SPANC**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 286,12 €		15 793,85 €		61 079,97 €
Opérations de l'exercice	97 705,14 €	82 558,81 €	68 767,42 €	71 282,33 €	166 472,56 €	153 841,14 €
<b>TOTAUX</b>	97 705,14 €	127 844,93 €	68 767,42 €	87 076,18 €	166 472,56 €	214 921,11 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>30 139,79 €</b>		<b>18 308,76 €</b>		<b>48 448,55 €</b>
	Résultat cumulé d'investissement		<b>18 308,76 €</b>			
	Restes à réaliser en investissement					
	Solde des restes à réaliser 2020					
	Excédent cumulé de fonctionnement		<b>30 139,79 €</b>			
	Reporte la somme de		<b>18 308,76 €</b>		au compte 001 Excédent d'Investissement reporté	
	Affecte la somme de				au compte 1068 Investissement	
	Reporte la somme de		<b>30 139,79 €</b>		au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC », l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

### **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		196 245,21 €		441 788,77 €		638 033,98 €
Opérations de l'exercice	1 429 066,02 €	1 573 387,47 €	916 511,95 €	192 515,83 €	2 345 577,97 €	1 765 903,30 €
TOTAUX	1 429 066,02 €	1 769 632,68 €	916 511,95 €	634 304,60 €	2 345 577,97 €	2 403 937,28 €
Résultat de clôture		340 566,66 €		-282 207,35 €		58 359,31 €
	Résultat cumulé d'investissement		-282 207,35 €			
	Restes à réaliser en investissement		59 076,00 €	129 636,00 €		
	Solde des restes à réaliser 2020		70 560,00 €			
	Excédent cumulé de fonctionnement	340 566,66 €				
	Reporte la somme de		-282 207,35 €		au compte 001 <b>Déficit</b> d'Investissement reporté	
	Affecte la somme de		211 647,35 €		au compte 1068 Investissement	
	Reporte la somme de		128 919,31 €		au compte 002 <b>Excédent</b> de fonctionnement reporté	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Déchets Ménagers », l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## **PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT 2020 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Président, après avoir rappelé les résultats du Compte Administratif 2020 pour ce budget, propose de les affecter de la manière suivante (depuis 2018 le résultat reporté de fonctionnement intègre le résultat du budget boutique dissous) :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 856 156,80 €	750 302,84 €		750 302,84 €	1 856 156,80 €
Opérations de l'exercice	4 159 811,41 €	4 390 854,97 €	2 850 573,03 €	3 480 483,26 €	7 010 384,44 €	7 871 338,23 €
TOTAUX	4 159 811,41 €	6 247 011,77 €	3 600 875,87 €	3 480 483,26 €	7 760 687,28 €	9 727 495,03 €
Résultat de clôture		2 087 200,36 €		-120 392,61 €		1 966 807,75 €

Résultat cumulé d'investissement	-120 392,61 €	
Restes à réaliser en investissement	2 075 075,00 €	1 795 010,00 €
Solde des restes à réaliser 2020	-280 065,00 €	
Excédent cumulé de fonctionnement	2 087 200,36 €	
Reporte la somme de	-120 392,61 €	au compte 001 Déficit d'Investissement reporté
Affecte la somme de	400 457,61 €	au compte 1068 Investissement
Reporte la somme de	1 686 742,75 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** sur la base des résultats du Compte Administratif 2020 du budget principal l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus.

## TAUX DE FISCALITE 2021

Le Président informe les conseillers des nouvelles modalités de vote des taux à compter de 2021 et des nouvelles règles de lien.

Le Président propose au Conseil de ne pas modifier les taux de fiscalité en 2021.

Le taux de Taxe d'Habitation (TH) ne peut être modulé en 2021 et 2022 suite à la suppression de la Taxe d'Habitation Résidence Principale (THRP).

Les taux 2021 des impositions locales sont donc proposés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) **2,29 %**
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) **16,03 %**
- Contribution foncière des entreprises (CFEU) **18,79 %**
  
- Taxe GEMAPI (montant attendu) **75 500 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Fixer** les taux de fiscalité 2021 tels que présentés

**Fixer** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 75 500 € pour 2021.

## BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZONES ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES (M14)

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 du budget Zones Activités Economiques Communautaires lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		816 181 €	816 181 €
Recettes		816 181 €	816 181 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		797 571 €	797 571 €
Recettes		797 571 €	797 571 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses		1 613 752 €	1 613 752 €
Recettes		1 613 752 €	1 613 752 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget annexe «Zones d'Activités Economiques Communautaires », tel que présenté ci-dessus.

## BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ATELIERS ECONOMIQUES (M4)

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 avec reprise des résultats 2020 de la collectivité au titre du budget annexe ateliers économiques lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		137 770 €	137 770 €
Recettes		137 770 €	137 770 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		1 354 276 €	1 354 276 €
Recettes		1 354 276 €	1 354 276 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses		1 492 046 €	1 492 046 €
Recettes		1 492 046 €	1 492 046 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget annexe « Ateliers Economiques », tel que présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE TOITURES PHOTOVOLTAIQUES (M4)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 du budget annexe toitures photovoltaïques lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		38 996 €	38 996 €
Recettes		38 996 €	38 996 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		109 059 €	109 059 €
Recettes	24 000 €	85 059 €	109 059 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses		148 055 €	148 055 €
Recettes	24 000 €	124 055 €	148 055 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021 du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » tel que présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE TOURISME (M14)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 du budget tourisme lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		13 469 €	13 469 €
Recettes		13 469 €	13 469 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		2 658 €	2 658 €
Recettes		2 658 €	2 658 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses		16 127 €	16 127 €
Recettes		16 127 €	16 127 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget annexe « Tourisme », tel que présenté ci-dessus.

### **BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE SPANC (M49)**

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 avec reprise des résultats 2020 du budget annexe SPANC lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget voté 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		106 564 €	106 564 €
Recettes		76 424 €	106 564 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		116 513 €	116 513 €
Recettes		98 204 €	116 513 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses		223 077 €	223 077 €
Recettes		174 628 €	223 077 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour les deux sections. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget annexe SPANC, tel que présenté ci-dessus.

## BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS (M4)

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 avec reprise des résultats 2020 de la collectivité au titre du budget annexe déchets ménagers lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		1 765 338 €	1 765 338 €
Recettes		1 765 338 €	1 765 338 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	59 076 €	650 291 €	709 367 €
Recettes	129 636 €	579 731 €	709 367 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses	59 076 €	2 415 629 €	2 474 705 €
Recettes	129 636 €	2 345 069 €	2 474 705 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d' :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget annexe « Déchets Ménagers », tel que présenté ci-dessus.

## BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET GENERAL (M14)

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2021 avec reprise des résultats 2020 de la collectivité au titre du budget général lequel, peut se résumer comme suit :

Section	Restes à réaliser 2020	Budget 2021	TOTAL
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		6 472 162 €	6 472 162 €
Recettes		6 472 162 €	6 472 162 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	2 075 075 €	2 418 301 €	4 493 376 €
Recettes	1 795 010 €	2 698 366 €	4 493 376 €
<b>ENSEMBLE</b>			
Dépenses	2 075 075 €	8 890 463 €	10 965 538 €
Recettes	1 795 010 €	9 170 528 €	10 965 538 €

Le Président précise que, pour ce budget, les crédits sont ouverts par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement. Il invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de budget.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Adopter** le Budget Primitif 2021, du budget général de la collectivité, tel que présenté ci-dessus.

## **PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL) 2021**

Comme chaque année, le Président rappelle reçu le courrier du Département de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Département appelle à une mobilisation financière partenariale sur ce dispositif et sollicite ainsi les Communautés de Communes quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Contribuer** au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2021,

**Verser** au Département une participation de 3 576 € (8940 habitants x 0,40 €) pour l'année 2021.

## **TOURISME**

### **ENTRETIEN ET DE BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNEE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Président rappelle à l'assemblée les principales dispositions de la consultation engagée par la Communauté pour l'entretien de son réseau de sentiers de randonnée :

- Type de procédure : marché à procédure adaptée ouverte
  - Technique d'achat : 1 prestation forfaitaire annuelle + un accord cadre à bons de commande
- Allotissement : 2 lots techniques
- Durée du marché : 1 an + 1 reconduction tacite d'un an
- Nombre de plis reçus :
  - o Lot 1 : 1 pli (ESAT Les Amandiers)
  - o Lot 2 : 2 plis (ESAT Les Amandiers et AMC7)

Il précise que pour chacun des lots, tous les plis ont été reçus dans les délais, puis il présente le classement des offres.

Il propose à l'assemblée d'attribuer les marchés aux soumissionnaires arrivés en tête du classement, sous réserve qu'ils aient produit, dans les délais imposés par la Communauté de Communes, les justificatifs administratifs requis par le code de la commande publique.

Il indique en outre que les marchés ne seront signés qu'au terme du délai de référé pré-contractuel accordé aux candidats évincés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents (Jean François THIBON ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée), décide de :

**Attribuer** les marchés, sous réserve des conditions énoncées ci-avant, pour un montant maximum de 96 145,34 € HT (115 374,41 € TTC), pour toute la durée du marché, reconduction comprise, aux soumissionnaires suivants :

- Lot n°1 Débroussaillage

Attributaire : ESAT Les Amandiers (07200 Lachapelle s/Aubenas)

Prestation forfaitaire : 32 722,67 € HT par an (soit 65 445,34 € HT pour 2 ans)

Montant max de l'accord cadre : 10 000,00 € HT par an (soit 20 000,00 € HT pour 2 ans)

- Lot n°2 Balisage

Attributaire : AMC7 (07230 Chandolas)

Prestation forfaitaire : 3 740,00 € HT pour l'année 1

Prestation forfaitaire : 4 960,00 € HT pour l'année 2

Montant max de l'accord cadre : 1 000,00 € HT par an (soit 2 000,00 € HT pour 2 ans)  
**Autoriser** le Président à signer les pièces du marché

## URBANISME

### **PROJET EOLIEN A PRATAUBERAT : MODIFICATION DU PLUI**

Le Président rappelle le projet de la société Eléments d'installer sur Prataubérat, 18 éoliennes dont 4 à Sablières et à 2 Loubaresse.

Il précise que pour permettre un dépôt de permis de construire par Eléments et poursuivre le projet, il est nécessaire de modifier le règlement et le zonage du PLUI par la procédure de "déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI".

Il soumet cette proposition à l'assemblée qui s'exprime par un vote à bulletin secret, à savoir, 29 voix Contre et 12 voix Pour.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide de :

**Ne pas lancer** la procédure de modification du PLUI par déclaration de projet pour permettre la poursuite du projet d'implantation de 6 éoliennes à Prataubérat, sur Loubaresse et Sablières.

## ECONOMIE

### **ZONE D'ACTIVITES DU VARLET : ACHAT DE TERRAINS**

Le Président rappelle que suite à la Loi Notre, les zones d'activités économiques communales ont été transférées à la Communauté de Communes.

Pour répondre aux besoins de création et de développement d'activités artisanales sur la zone du Varlet à Lablachère, il est nécessaire de proposer une nouvelle offre foncière aux entreprises.

Pour ce faire, des parcelles communales peuvent être commercialisées. Il convient donc que la Communauté de Communes en devienne propriétaire.

Ainsi les parcelles F 282 (17 769 m<sup>2</sup>), F 286 (29 722 m<sup>2</sup>), F 23 (2 383 m<sup>2</sup>) et F 267 (1 276 m<sup>2</sup>) soit un total de 51 150 m<sup>2</sup> sont proposées à la vente par la commune de Lablachère pour 260 000 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Acter** l'acquisition des parcelles F 282 (17 769 m<sup>2</sup>), F 286 (29 722 m<sup>2</sup>), F 23 (2 383 m<sup>2</sup>) et F 267 (1 276 m<sup>2</sup>) pour un total de 51 150 m<sup>2</sup>

**Acter** l'acquisition des parcelles en question pour un montant total de 260 000 €,

**Procéder** à l'acquisition par un acte en la forme administrative,

**Autoriser** le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant.

### **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

Un projet alimentaire territorial (PAT) est un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs. L'objectif est de développer une agriculture durable ainsi qu'une alimentation de qualité sur un territoire donné.

Un appel à projets organisé conjointement par le ministère des solidarités et de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation et par l'Agence de la transition écologique est lancé. Les candidatures doivent être déposées le 15 avril 2021.

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie souhaite candidater sur le volet 1. Elle est le chef de file d'une candidature « PAT Sud Ardèche » portée avec deux autres partenaires que sont la

Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes et de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

Les PAT répondent aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé, et revêtent :

- Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires rapprochement de l'offre et de la demande maintien de la valeur ajoutée sur le territoire contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;

- Une dimension environnementale :

accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires, diversification des sources de protéines, introduction des légumineuses, saisonnalité des produits, développement de la consommation de produits de proximité durables et de qualité (agriculture biologique, certification environnementale de niveau 2 et HVE) ;

accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, dont l'agriculture biologique, incluant la préservation de l'eau et des sols, de la biodiversité et des paysages, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, amélioration de la logistique et réduction des transports (producteur, transformateur, vendeur, consommateur) ;

efficience de la chaîne de production et de transformation, lutte contre le gaspillage alimentaire et recyclage des déchets organiques

- Une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Acter** la Communauté de Communes Beaume-Drobie comme chef de file de la candidature du PAT Sud Ardèche

**Déposer** pour les 3 Communautés de communes (Beaume-Drobie, Gorges de l'Ardèche, Pays des Vans en Cévennes) la candidature du « PAT Sud Ardèche »

**Autoriser** le Président à signer toutes les pièces permettant de candidater à l'Appel à Projet Alimentaire Territorial.

## **SPORT**

### **STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE DE LA SALLE MULTISPORTS A JOYEUSE : DEMANDE DE SUBVENTION REGION**

Le Président rappelle le projet d'installation d'une structure artificielle d'escalade (SAE) au sein de la salle multisports intercommunale à Joyeuse.

Il précise qu'il est prévu une SAE de "blocs" sur toute la longueur du bâtiment, en parallèle à l'air de jeux, soit sur environ 60 m sur 5 m de haut.

Elle respectera les normes fédérales et permettra l'organisation de compétition de niveau national.

Le budget prévisionnel est de 190 000 € HT pour la structure, les prises, les tapis et le rideau de séparation.

En complément des financements acquis, le Président informe le conseil que la Région Auvergne Rhône Alpes peut être sollicitée pour une subvention de 20 % au titre de sa politique de soutien aux équipements sportifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

**Solliciter** une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la construction d'une structure artificielle d'escalade dans la salle multisports à Joyeuse,

**Autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette demande.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SMAM**

Le Président informe l'assemblée de la délibération du SMAM du 24 février 2021 qui approuve une nouvelle modification des statuts du syndicat. Celle-ci qui porte sur les articles 8 et 9.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents (Abstention Nathalie BELVA), décide de :

**Approuver** la modification des articles 8 et 9 des statuts du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale  
**Acter** les nouveaux statuts du Syndicat annexés à la présente.

## **ENFANCE JEUNESSE**

### **FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS POUR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le Président rappelle à l'assemblée les principales dispositions de la consultation engagée par la Communauté pour la fourniture et la livraison de repas :

- Type de procédure : marché à procédure adaptée ouverte
- Technique d'achat : accord cadre à bons de commande
- Durée du marché : 1 an + 3 reconductions tacite d'un an chacune
- Montant minimum : Néant
- Montant maximum : 204 000,00 € HT pour toute la durée du marché (reconductions comprises)
- Propositions de prix unitaires du marché :

Déjeuners

De 12 à 48 mois : 3.56 € HT

De 4 à 11 ans : 3.76 € HT

Gouters

Moins de 12 mois : 0.458 € HT

De 12 à 48 mois : 0.458 € HT

De 4 à 11 ans : 0.458 € HT

- Type de prix : Prix unitaires révisibles

Il informe l'assemblée que pour cette consultation, un seul pli a été reçu, portant offre financière pour une solution de base et pour une variante, laquelle concerne des repas composés à 50% de produits bio ou de provenance locale.

Compte tenu que l'offre « variante » répond aux sujétions énoncées dans les documents de la consultation, il propose à l'assemblée d'attribuer le marché à l'unique soumissionnaire ayant remis un pli, sous réserve qu'il ait produite, dans les délais imposés par la Communauté de Communes, les justificatifs administratifs requis par le code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à la majorité des présents (Abstention Loïc DUCROS, Vincent AUZAS, Nathalie BELVA, Alexandre FAURE, Nicole DJIANN, Jean Pierre LAPORTE), décide de :

**Attribuer** le marché, sous réserve des conditions énoncées ci-avant, à : API RESTAURATION

**Retenir** l'offre correspondant à la variante (50 % de produits bio ou de provenance locale)

**Acter** les prix unitaires du marché tels que mentionnés ci-dessus

**Autoriser** le Président à signer les pièces du marché

Fait à Joyeuse, le 5 mai 2021  
Christophe DEFFREIX  
Président

